

**LES SYNDICATS DE L'EDUCATION  
SIGNATAIRES DU 15 OCTOBRE 2016**

(SYPESCO, SYNEB, SYNEFCT, SYNESEC, SYLDEF, FENAREC, COSES, SNEC)

\*\*\*\*\*

CONTACTS: 65 85 90 06/75 41 29 84/66 82 10 62/ 66 78 20 37/76 30 47 04/71 30 45 92/ 175 63 20 36/66 78 89 41

**DECLARATION DES SYNDICATS DE L'EDUCATION SIGNATAIRES DU 15  
OCTOBRE 2016 RELATIVE AU PREAVIS DE GREVE DEPOSE LE 06 MAI 2019**

Suite au préavis de grève du 06 mai 2019, une commission de conciliation a été convoqué et a siégé les 13, 14, 15, 17 et 18 mai 2019 dans la salle de conférence du Ministère de l'Education nationale.

Les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 tiennent tout d'abord à remercier les militantes et militants pour la mobilisation dont ils ont fait preuve durant ces dures épreuves depuis le début de ce mouvement de grève ;

Ensuite, ils adressent leur sincère remerciement à toutes les notabilités coutumières et religieuses qui se sont impliquées dans la gestion de cette crise afin d'aboutir à une issue heureuse ;

Aussi, ils expriment leur reconnaissance au Président de la République et au Gouvernement du Mali ;

Enfin, les syndicats remercient chaleureusement Monsieur Boua SIMPARA, pour ses efforts inlassables consentis à nos côtés.

A l'issue des travaux, les résultats suivants ont été enregistrés :

1. L'octroi d'une prime de documentation ;

**ACCORD**

2. L'octroi d'une prime de logement ;

**ACCORD**

3. L'adoption immédiate du projet de décret portant plan de carrière du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Education préscolaire et spéciale en Conseil des ministres ;

**ACCORD**

4. La finalisation du processus de régularisation administrative et financière des sortants de l'ENSUP (nouvelle formule) au même titre que ceux de l'ENI et IPR-IFRA (ainsi que toutes les grandes écoles : ENI, IPR-IFRA, ENETP, conservatoire Balla Fasseké,...) ;

**ACCORD**

5. L'application effective et immédiate du Décret N°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016, fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission ;

**ACCORD**



6. La relecture immédiate du Décret N°529/P-RM du 21 juin 2013, portant allocation d'indemnités au personnel chargé des examens et concours professionnels en ses articles 1,2 et 3 ;

**CONCEDER**

7. L'organisation sans délai de l'élection professionnelle du secteur de l'Education et la création des organes prévus par le décret N°2018-0067 P-RM du 26 janvier 2018, fixant les modalités d'application du statut du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Education préscolaire et spéciale ;

**ACCORD PARTIEL**

8. L'annulation des Décrets n°2018-0800/P-RM du 19 octobre 2018, fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement et n°2018-0801/P-RM du 19 octobre 2018, portant répartition des services publics entre la primature et les départements ministériels ;

**ACCORD**

9. L'intégration dans le corps des enseignants du personnel non enseignant en classe ;

**ACCORD**

10. L'accès des enseignants fonctionnaires des collectivités territoriales aux services centraux de l'Etat.

**ACCORD**




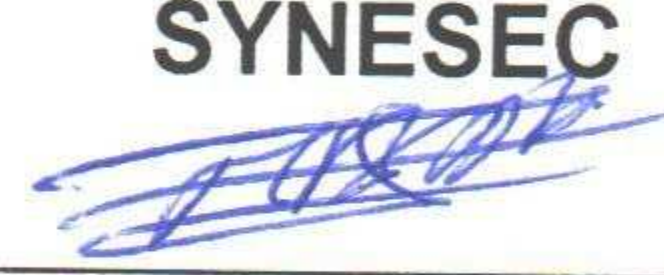
Au regard des avancées constatées, notamment :




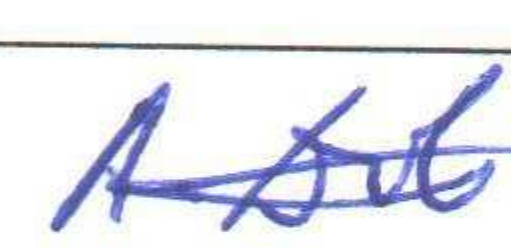
- 08 points d'accord ;
- 01 point d'accord partiel ;
- 01 point concédé par les syndicats.

Les syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016 décident de suspendre leur mot d'ordre de grève sans pression aucune et invitent leurs militantes et militants à reprendre les cours, le lundi, 20 mai 2019 à partir de 07 heures et 30 minutes.



ONT SIGNE

Adama <b>FOMBA</b>	Amadou <b>COULIBAY</b>	Ousmane <b>ALMOUDOU</b>	Sambou D <b>FOFANA</b>
			
<b>SYPESCO</b>	<b>SYNEB</b>	<b>SYNEFCT</b>	<b>SYNESEC</b> 

Yacouba <b>DIALLO</b>	Sekou <b>TOGO</b>	Amadou <b>DOLO</b>	Moustapha <b>GUITTEYE</b>
			
<b>SYLDEF</b>	<b>FENAREC</b>	<b>COSES</b> 	<b>SNEC</b> 